

Formations Hôtesse de l'air

Formations Hôtellerie Tourisme

Posté par: formations-concours

Publiée le : 13/11/2008 15:29:52

Dans une compagnie d'aviation l'hôtesse de l'air et le steward font partie du personnel navigant commercial (PNC). Ils accueillent, assistent, placent les passagers et assurent du bon déroulement du vol et de la sécurité à bord. Ils veillent à tout instant à leur confort. Durant le vol, ils servent les voyageurs et diffusent des informations et éventuellement des annonces commerciales concernant la vente des produits détaxés.

Description des tâches / conditions de travail Les escales étant souvent de courte durée, il faut en profiter pour se reposer. C'est au top de leur forme physique et mentale que les personnels navigant doivent réintégrer l'appareil pour vérifier les équipements de sécurité, l'approvisionnement des repas, gérer les stocks des produits vendus à bord, veiller ensuite au confort des passagers, servir les repas, effectuer les ventes hors taxes et intervenir en cas de premiers soins. On aura compris, une très bonne résistance physique et nerveuse plus qu'un physique de top model - même il est le bienvenu ! - sont indispensables pour ces fonctions. Outre ces qualités, éloquence, présentation, courtoisie, sens du service, contact, sens des responsabilités sont aussi nécessaires, sans oublier la pratique d'une ou plusieurs langues étrangères. Enfin, il faut intégrer d'autres paramètres : horaires de travail décalés et irréguliers, décalages horaires, changements brusques de climat, station debout prolongée et une vie personnelle peu stable. **Salaires / revenus** Selon les compagnies le salaire mensuel brut moyen de début de carrière est environ de 1 400 € (+ primes de vol sur long-courrier + indemnités de transport). En fin de carrière une hôtesse peut compter sur 3 500 € ; .

Evolution professionnelle Un PNC, peut évoluer et devenir selon les compagnies : chef de cabine, chef de cabine principal, instructeur ou même chef PNC qui est le poste le plus élevé. Bien entendu, les places pour ces postes ne sont pas nombreuses. **Etudes / formations** Pour exercer le métier d'hôtesse de l'air dans une compagnie aérienne française, il faut être titulaire du CFS (certificat de formation à la sécurité). Le CFS comporte 100 heures de formation théorique et 35 heures de formation pratique mais contrairement à l'ancien CSS, il n'y a plus de stage à effectuer.

Avant de préparer le CFS, les futurs candidats doivent obtenir une attestation d'aptitude médicale. Elle est payante et délivrée par un des centres d'expertise médicale du personnel navigant (CEMPN), avec obligation de reconduction tous les 2 ans.

Le CFS est un diplôme délivré par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Pour exercer, il faut avoir entre 21 et 35 ans pour Air France, 28 et 30 ans pour les autres compagnies